Élection présidentielle - 18 avril et 2 mai 2027

LES PLANS THÉMATIQUES DE *L'AVENIR EN COMMUN*



COMMENT NOUS ALLONS CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ FÉMINISTE ET ÉMANCIPATRICE

ÉDITION 2027

LA FRANCE INSOUMISE

MELENCHON 2027.fr

SOMMAIRE

I **LA DOMINATION PATRIARCALE COMME VIOLENCE SYSTÉMIQUE** 4

Les chiffres des inégalités femmes-hommes en France 9

II **NOTRE STRATÉGIE : L'ÉGALITÉ RÉELLE, ICI ET MAINTENANT !** 10

III **COMMENT NOUS ALLONS CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ FÉMINISTE ET ÉMANCIPATRICE** 13

1. Nos mesures pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles 14

1.1 Prévenir et détecter les violences 14

1.2 Lutter contre les cyberviolences 18

1.3 Protéger, accompagner et prendre en charge les victimes 19

1.4 Améliorer le parcours et la prise en charge judiciaire 21

2. Nos mesures pour entrer pleinement dans l'ère de l'émancipation des femmes 23

2.1 Assurer l'égalité de revenus 23

2.2 Garantir le droit à disposer de son corps et l'accès à la santé 25

2.3 Lutter contre l'inégalité dans la parentalité, la précarité des mères et reconnaître toutes les familles 28

2.4 L'égalité effective et réelle 31

I. LA DOMINATION PATRIARCALE COMME VIOLENCE SYSTÉMIQUE



Le système patriarcal dans le monde

Partout dans le monde, les femmes subissent l'oppression et la domination masculine. Au Canada et au Mexique, la pauvreté et les discriminations raciales ont donné lieu à des crimes de masse envers les femmes, dans l'indifférence des autorités. Dans les conflits armés, notamment au Soudan, en République démocratique du Congo ou à Haïti, le viol est utilisé comme arme de guerre. Ces conflits alimentent également la traite de femmes et d'enfants à des fins de prostitution, de ventes d'organes ou d'adoptions forcées, etc. Jamais ces trafics n'ont été aussi étendus.

Quant au droit fondamental des femmes à disposer d'elles-mêmes, il est directement attaqué dans de nombreux pays, notamment ceux dirigés par des chefs d'État suprémacistes. Les États-Unis de Donald Trump ont démantelé l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et ordonné dans ce cadre la destruction par incinération d'un important stock de contraceptifs (pilules, stérilets, implants, préservatifs). En Argentine, Javier Milei qualifie l'avortement de « meurtre aggravé ». En Italie, Giorgia Meloni entretient des relations étroites avec des associations anti-IVG et plus de 70 % des médecins refusent de pratiquer l'avortement. À la présidence du Parlement européen, les sociaux-démocrates et les conservateurs se sont même coalisés pour élire une militante maltaise anti-avortement. Quant à la Russie, Vladimir Poutine a dépénalisé les violences conjugales.

La Nouvelle France de l'aspiration à l'égalité est déjà là

Pourtant, tout autour du globe, le fait de rupture, c'est bien la révolution féministe. Les luttes des femmes pour obtenir leurs droits reconnus et respectés sont l'un des faits politiques, sociaux et culturels parmi les plus importants non seulement de notre époque mais aussi de l'histoire humaine. Car si depuis des millénaires se sont succédé différents types d'organisations sociales, elles ont presque toujours eu en commun de reposer sur la domination masculine. Le capitalisme n'a pas été en reste. La pensée féministe a montré à quel point, sans le travail gratuit de reproduction de la société des femmes, il ne pouvait y avoir de profit pour le capital. Cela explique pourquoi par la marchandisation des tâches de reproduction sociale, le capitalisme suscite sa propre crise. Dès lors, la transformation de la condition féminine est bien un événement de portée révolutionnaire.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater l'ampleur de cette transformation dans la société française elle-même, à l'aube de la V^{e} Répu-

blique. En 1958, les femmes vivaient sous une autorité patriarcale quasi totale. Pensez-y : le droit d'ouvrir un compte bancaire sans autorisation d'un homme, l'autorité parentale conjointe, le divorce par consentement mutuel, la légalisation de la contraception et de l'avortement ou la criminalisation du viol conjugal n'existaient pas.

La lutte contre les violences restée proclamation sans conséquences

Mais dans cette Nouvelle France, le chemin vers l'égalité est encore long. Depuis ces 10 dernières années, le mouvement féministe populaire n'a pas été suivi de concrétisations au sein des institutions. Sept ans après #MeToo, les procès des violeurs de Mazan et de Le Scouarnec ont démontré l'ampleur et le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles (VSS). Ils ont également mis en lumière les défaillances de la loi, de la justice et avec elles de toute la société, imprégnée par la culture du viol. 94 000 femmes sont victimes chaque année de viols ou tentatives de viols. Dans 90 % des cas, ces agressions sont commises par une personne connue de la victime, la moitié par le conjoint ou l'ex-conjoint. Plus généralement, 285 000 personnes, dont 84 % de femmes, subissent chaque année des violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex-conjoint. Selon un rapport du ministère de la Justice, 41 % des femmes ont déjà subi des violences de la part de leur compagnon.

Les réponses apportées par Emmanuel Macron – qui prétendait faire de la lutte pour les droits des femmes la grande cause de ses deux quinquennats – ont été des paroles sans actes. La libération de la parole autour de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles ou encore le décompte des féminicides n'ont engendré aucun changement de cap du gouvernement. Les 3 milliards d'euros demandés a minima par les associations pour lutter contre ces violences n'y ont jamais été consacrés. Pire encore, les multiples coupes budgétaires imposées ont eu des conséquences délétères sur l'accompagnement des victimes. Selon une enquête de la Fondation des Femmes de 2025, 71 % des associations répondantes

déclarent une situation financière dégradée ou très dégradée par rapport à 2024, conséquence directe de baisses de subventions ou de retards de versement des financements publics. Ces choix budgétaires mettent directement la vie des femmes en danger. Alors que 50 % des féminicides ont lieu en milieu rural, 72 % des associations rurales (contre 60 % en zones urbaines) sont contraintes de fermer ou réduire leurs permanences. Une association sur deux a réduit ses activités et/ou envisage des licenciements. En moyenne, pour chaque association, cela représente 53 femmes et enfants accompagné·es de moins par rapport à 2024.

Les femmes victimes du néolibéralisme

Ces saignées budgétaires qui ont guidé les politiques macronistes ont eu de multiples conséquences très concrètes sur la vie des femmes. Notre système de santé a été méthodiquement démantelé. Entre 2013 et 2023, 15 % des maternités ont fermé. Cela a participé à la hausse de mortalité infantile. Les centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ont également été des victimes directes de ces coupes. En 2024, la France est entrée dans l'histoire en devenant le premier pays du monde à inscrire le droit à l'avortement dans sa Constitution, à l'initiative notamment de Mathilde Panot, présidente du groupe de la France insoumise à l'Assemblée nationale, qui prenait la suite du combat des associations. Pourtant, sur les 15 dernières années, 130 centres IVG ont été fermés, renforçant l'inégalité territoriale dans l'accès aux soins. À ces reculs s'ajoutent les fermetures de nombreux plannings familiaux et les attaques de l'extrême droite. Il y a également les pénuries constatées de pilules abortives telles que le mifépristone et le misoprostol, alors que près de 80 % des IVG pratiquées en France sont médicamenteuses.

Sous Emmanuel Macron, la pauvreté a avancé à grands pas, frappant plus durement les femmes. Elles représentent 52,3 % de la population pauvre. 70 % des travailleurs pauvres sont des travailleuses. Elles sont celles qui subissent le plus la destruction du droit du travail. La réforme des retraites de 2023 nuit d'autant plus aux femmes, dont les pensions de retraite sont déjà inférieures de 40 % à celles des hommes.

Le système capitaliste patriarcal repose sur la dévalorisation du travail salarié et reproductif des femmes. Sans elles, tout s'arrête. Elles occupent



80 % des emplois à temps partiel et réalisent 71 % des tâches ménagères et 65 % des tâches parentales. Les femmes paient le coût de la maternité, à la fois économique, physique, psychologique et professionnel. Cette répartition inégalitaire, et ses conséquences directes sur leur autonomie économique et leur carrière, sont ainsi la source méconnue de nombreuses inégalités : en 2024, 90 % des inégalités de revenu entre les femmes et les hommes étaient directement dues à la « pénalité parentale », c'est-à-dire à l'impact de l'arrivée des enfants sur l'évolution professionnelle des parents.

De multiples attaques contre les droits des femmes sont également menées par l'extrême droite et les forces réactionnaires qui se banalisent et se structurent. La progression des mouvements anti-choix constitue une menace supplémentaire pour les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et des personnes LGBTI. Cette offensive internationale conteste le droit à l'avortement, à l'éducation à la sexualité ou encore au divorce et trouve d'importants relais politiques et soutiens financiers partout dans le monde. En parallèle, Emmanuel Macron a placé la relance de la natalité au cœur de ses priorités d'une manière rétrograde puisqu'il a invoqué l'expression de « réarmement démographique », envoyant des courriers à tous·tes les Français·es de 29 ans. Ainsi, il reprend le vocabulaire et l'obsession xénophobe de l'extrême droite qui vise à assigner les femmes au travail reproductif, tout comme le champ lexical de la guerre.

La société française est imprégnée de la culture patriarcale : à l'école, dans la production culturelle (littérature, cinéma, jeux vidéo, télévision, etc.), dans la publicité et au sein même de nos institutions républicaines.

Notre pays doit tourner la page du patriarcat pour être à la hauteur de son époque. La Nouvelle France peut envoyer un message à toutes les femmes qui luttent dans le monde en étant pionnière dans l'abolition des dominations.

Les chiffres des inégalités femmes-hommes en France

Les femmes gagnent en moyenne 22 % de moins que les hommes et la retraite des femmes est inférieure de 40 % à celle des hommes. En outre :

- **60 % des salarié·es au SMIC sont des femmes**
- **80 % des temps partiels sont occupés par des femmes**
- **71 % des tâches ménagères sont réalisées par les femmes – alors que plus d'heures sont passées chaque année en travail ménager qu'en emploi !**
- **30 % des membres des comités de direction des grandes entreprises sont des femmes**
- **36 % des député·es sont des femmes**

En France, tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint (171 féminicides en 2025, dont 111 conjugaux). À ce constat effrayant, il faut ajouter que :

- **Une femme sur trois sera victime de violences au cours de sa vie**
- **Une femme est victime de viol, tentative de viol et/ou agression sexuelle toutes les 2 minutes**
- **Seulement 7 % des victimes de viol portent plainte et seulement 1 à 2 % des plaintes aboutissent à une condamnation**
- **En 2025, 61 % des victimes de féminicides ayant subi des violences antérieures avaient saisi la police ou la justice**

II. NOTRE STRATÉGIE : L'ÉGALITÉ RÉELLE, ICI ET MAINTENANT !



Notre désir d'égalité est sans limite : nous n'acceptons aucune inégalité de traitement basée sur le genre des personnes. La bataille pour en finir avec toutes les formes de discrimination et de violences est au cœur du programme de la Nouvelle France.

Au vu de la situation française et mondiale, que ce soit en termes de pratiques sociales ou de préjugés sexistes ancrés dans les consciences, nous savons que la route sera longue pour abolir enfin le patriarcat. Mais il est possible d'y arriver car c'est avant tout une question de volonté politique ! L'État a une part de responsabilité importante dans la mise en place de mesures immédiates et concrètes qui peuvent avoir un effet significatif pour des millions de citoyennes françaises. Et c'est précisément ce que nous ferons dès le début de notre mandat.

Notre point de départ sera de faire évoluer le droit et la loi pour garantir l'égalité formelle. Nous devons permettre un meilleur accès à la justice et la réparation pour les femmes victimes. Il s'agit aussi et surtout de faire évoluer les pratiques sociales et institutionnelles pour instaurer l'égalité réelle. Si la loi est importante, nous ne nous satisfaisons pas de lois-



cadres et de grands principes affirmant l'égalité quand rien ne permet leur application réelle. Pour donner une cohérence à ce vaste chantier, nous prévoyons la mise en place d'un commissariat à l'Égalité pour coordonner les politiques de mise en œuvre concrète de l'objectif d'égalité. Il aura pour mission de combattre toutes les discriminations, et sera notamment doté d'un observatoire des discriminations. Nous créerons un pôle judiciaire de lutte contre les discriminations pouvant procéder à des opérations de testing.

Les pratiques éducatives et préventives sont fondamentales. Combattre le patriarcat implique nécessairement un financement et un soutien continu à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Mais cela ne peut se résumer à combattre les préjugés sexistes, qui n'existent que parce que l'oppression structurelle sur les femmes est bel et bien une réalité ; c'est pourquoi il faut la combattre.

Ainsi, nous ferons en sorte de combattre à la racine les inégalités de genre au cœur de notre système économique concernant les revenus, le travail domestique, l'accès à la santé ou aux services publics.

Notre stratégie s'organisera en cinq axes :

1. Mettre fin aux violences sexistes et sexuelles et aux féminicides
2. Assurer l'égalité de revenus
3. Garantir le droit à disposer de son corps et l'accès à la santé
4. Lutter contre la précarité des mères et reconnaître toutes les familles
5. L'égalité effective et réelle dans toutes les institutions de l'État

Pour abolir réellement le patriarcat, c'est un plan complet qu'il faut construire. De nombreux éléments du programme *L'Avenir en commun* s'attaquent aux origines sociales et économiques de la domination masculine et ne sont pas nécessairement précisés dans ce plan thématique. Il en est ainsi de la lutte contre la précarité et les temps partiels subis qui frappent principalement les femmes, particulièrement les mères isolées, ou encore de la gratuité du système de santé, enjeux développés dans d'autres plans.



III. COMMENT NOUS ALLONS CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ FÉMINISTE ET ÉMANCIPATRICE

1. NOS MESURES POUR ÉRADIQUER LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Une politique féministe doit combattre les violences faites aux femmes. Elles sont systémiques et se retrouvent dans tous les milieux sociaux, dans l'espace privé comme public. Il est urgent de permettre aux victimes de faire valoir leurs droits dans les meilleures conditions.

Le commissariat à l'Égalité impulsera les mesures à prendre, aura des liens réguliers et privilégiés avec les associations féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes. Il veillera également au renforcement de la coopération entre les services statistiques de l'ensemble des ministères concernés. Cela permettra de disposer de données fiables, objectives et régulièrement actualisées pour mieux mesurer l'ampleur des violences, identifier les besoins – notamment financiers – et les difficultés d'accès aux dispositifs de soins et d'accompagnement, orienter et évaluer les politiques publiques.

Dès la première année de mandat, dans le cadre du budget rectificatif, nous allouerons a minima les 3 milliards d'euros de budget demandés par les associations. Cela s'accompagnera d'une loi de lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes et aux enfants, articulée autour de plusieurs priorités : développer la prévention et la formation, soutenir les associations spécialisées et remettre en route la justice. Nous y allouerons les 2 milliards d'euros de budget complémentaires pour lutter contre les violences faites aux enfants.

1.1 Prévenir et détecter les violences

À rebours des politiques menées ces dernières années par la macronie, marquées par des saignées budgétaires et le seul renforcement des mesures de répression pénale, nous développerons la prévention et la détection des violences.

L'emprisonnement massif ou l'augmentation des peines de prison ne suffisent pas pour éradiquer les causes structurelles des violences sexistes et sexuelles compte tenu du faible nombre de poursuites et peuvent parfois même être contre-productifs. Ils peuvent freiner la libération de la parole des victimes qui dans 90 % des cas connaissent leur agresseur.

Les politiques de prévention qui ont prouvé leur efficacité n'ont pas été suffisamment appliquées par les gouvernements macronistes. À peine

15 % des lycéen·nes et 25 % des collégien·nes ont eu les trois séances obligatoires d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Pourtant, depuis l'instauration de son caractère obligatoire en 2025, les signalements ont augmenté de 19 % : preuve de son efficacité pour libérer la parole.

Dès le début du mandat, nous mettrons en œuvre une série de mesures, en lien avec les associations spécialisées :

- Augmenter et pérenniser les financements des associations féministes et LGBTI, notamment les associations locales d'accueil, d'écoute,



d'hébergement et d'accompagnement des victimes et les plannings familiaux

- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation permanentes dans les services publics, en particulier dans les transports en commun et dans les médias
- Mettre fin au harcèlement sexiste et aux agressions sexuelles dans l'espace public en agissant en particulier sur la prévention et en promouvant un urbanisme féministe (éclairage public par exemple)
- Garantir le respect de la loi de 2001 et les trois séances annuelles d'EVARS afin de détecter les violences et favoriser l'apprentissage du consentement dès le plus jeune âge
- Instaurer un entretien de détection des violences, annuel et obligatoire pour tous les enfants de l'école maternelle jusqu'à la terminale, effectué par du personnel formé (médecins, infirmièr·es ou psychologues scolaires)

La prévention contre les violences sexistes et sexuelles doit également se faire dans le monde du travail. 38,5 % des femmes sont victimes au moins une fois dans leur carrière de violences sexistes et sexuelles au travail. Afin d'apporter une réponse systématique, cette prévention doit être intégrée de manière obligatoire dans le cadre des négociations collectives par entreprise et par branche. Plus largement, nous adapterons le monde du travail à la réalité des violences et renforcerons les obligations de l'employeur en matière de violences sexistes et sexuelles au travail et de violences conjugales à travers un plan de lutte dédié qui comprendra :

- La création d'un congé d'au moins 10 jours pour effectuer des démarches judiciaires, médicales, psychologiques et sociales nécessaires pour sortir d'une situation de violence
- La protection des victimes contre d'éventuelles mesures de rétorsion (sanctions disciplinaires, licenciement, mesures discriminatoires, mutations forcées, etc.) et l'interdiction de leur licenciement notamment lors de l'exercice d'un droit de retrait
- La mise en place d'une dispense de préavis en cas de rupture conventionnelle ou de démission motivée par une situation de violences
- Le rétablissement des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que l'élargissement des prérogatives et des

moyens de l'inspection du travail pour mieux protéger les salarié·es à domicile

- La formation obligatoire de l'ensemble des salarié·es, du personnel encadrant, des ressources humaines, des délégué·es syndicaux et des représentant·es du personnel
- La possibilité pour le CSE, dont les membres auront été formé·es à ces questions, de procéder à des enquêtes en cas de signalement de violences sexistes et sexuelles au travail comme la loi le prévoit en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles, le renforcement de son rôle et l'augmentation des heures de délégation

Nous renforcerons également les obligations de prévention de l'employeur sous peine de sanctions, notamment en rendant obligatoire la prise en compte de ce risque dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et en mettant en place un plan de prévention dédié. En cas de commission des violences sur le lieu du travail, en lien ou à l'occasion de celui-ci, nous garantirons la prise en charge des frais de justice par l'employeur lors de l'engagement d'une procédure. Les agent·es publics seront informé·es systématiquement de leurs droits à la protection fonctionnelle. Pour les victimes qui le demandent, nous accorderons un droit à un aménagement de poste ou du temps de travail, après avis de la médecine du travail.

Enfin nous consoliderons le rôle et la formation continue des référent·es en matière de violences sexistes et sexuelles au travail en garantissant la prise en charge par l'employeur des frais de formation. Cela

se fera également en abaissant le seuil de désignation du ou de la référent·e harcèlement sexuel et agissements sexistes pour les entreprises d'au moins 50 salarié·es (contre un seuil actuellement fixé à 250 salarié·es) et en créant un·e référent·e violences conjugales au sein des entreprises de plus de 200 salarié·es et de la fonction publique.

1.2 Lutter contre les cyberviolences

À l'ère du numérique et du développement de l'intelligence artificielle, les discours masculinistes prospèrent sur les réseaux sociaux et les outils pour dénuder une photo ou une vidéo d'une personne sont devenus accessibles à tous·tes. Les cyberviolences touchent majoritairement les femmes et surtout les mineur·es, 56 % des victimes n'avaient pas 18 ans au moment des faits. Ce sont également des violences qui persistent dans le temps et qui se déroulent parfois sur plusieurs mois, voire années. Nous prendrons les mesures suivantes pour lutter contre celles-ci :

- Intégrer la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discours masculinistes dans l'ensemble des politiques publiques du numérique, notamment lors des séances d'éducation à l'école
- Former les agent·es de la police, de la gendarmerie et de la justice aux discours masculinistes, aux cyberviolences et aux discriminations sur les plateformes du numérique



- Imposer aux plateformes de modifier leurs algorithmes qui surexposent actuellement les plus jeunes aux discours masculinistes et aux violences
- Criminaliser la création et la diffusion de *deepfakes* à caractère sexuel sans consentement
- Renforcer les moyens humains de la plateforme PHAROS en charge de la prévention et de la surveillance des violences sur Internet
- Promouvoir l'inclusion des femmes et des personnes LGBTI à des postes clés dans les domaines du numérique et de la technologie

1.3 Protéger, accompagner et prendre en charge les victimes

Les études montrent que les violences se reproduisent au cours de la vie. Ainsi, le risque de subir des VSS à l'âge adulte est multiplié par quatre pour une personne qui en a déjà été victime pendant l'enfance. Voilà le résultat d'années de politiques menées par les gouvernements successifs qui ont réduit la réparation des victimes uniquement à l'incarcération et la condamnation de l'agresseur.

Le gouvernement insoumis reconnaîtra le statut de victime indépendamment de l'issue ou de l'engagement d'une procédure pénale. Nous voulons garantir un accompagnement individualisé tant sur le plan social que juridique, et affirmer que les violences sexuelles sont aussi une question de santé publique centrale. Nous garantirons la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale d'un parcours de soins spécialisé en psychotraumatisme pour toutes les victimes de violences sexuelles, quel que soit leur âge ou la date de commission des faits.

Nous mettrons également en place des mesures d'urgence pour protéger les victimes en danger. Voici les premières bases d'une société qui en finit avec les féminicides :

- Permettre l'éloignement du conjoint violent en assurant systématiquement la communication de ses droits à toute victime déclarant des violences conjugales et demander aux juridictions de réduire le délai maximum de six jours dans lequel se tient l'audience en renforçant les moyens qui leur sont dédiés
- Mettre en circulation davantage de téléphones grave danger doublés de bracelets anti-rapprochement

- Sanctuariser et améliorer le 3919 par une augmentation des aides pour que les répondant·es soient en nombre suffisant
- Soutenir les permanences associatives et les dispositifs itinérants d'aide aux femmes victimes de violences là où l'offre d'accompagnement est insuffisante, notamment en zones rurales et dans les quartiers populaires
- Rembourser les tests de soumission chimique sur l'ensemble du territoire
- Augmenter le montant de l'aide financière d'urgence accordée aux femmes victimes de violences conjugales pour leur garantir a minima de vivre avec 1 337 € par mois, soit le seuil de pauvreté
- Protéger les lanceuses d'alerte qui signalent une excision, un risque d'excision ou l'apologie de l'excision, et garantir un accompagnement gratuit et complet des victimes (médical, psychologique, social et juridique) à travers des centres pluridisciplinaires de référence, en particulier là où les besoins sont les plus marqués

Afin de garantir le droit de partir de manière pérenne pour les victimes, le gouvernement insoumis agira pour protéger durablement les victimes. Cela passera par :

- Renforcer la politique d'hébergement d'urgence et de logement pérenne en relançant la construction de logements publics et abordables
- Faire appliquer la loi qui place les femmes disposant d'une ordonnance de protection comme public prioritaire au titre du droit au logement opposable (DALO)
- Garantir l'autonomie financière et une protection effective des droits patrimoniaux des victimes de violences conjugales, en facilitant notamment la liquidation du patrimoine commun et des indivisions lors de la séparation

Nous garantirons aux victimes étrangères, quel que soit leur statut administratif, un accès effectif aux dispositifs de protection et d'accompagnement détaillés ci-dessus. Les violences subies par les femmes dans le cadre de leur parcours migratoire seront prises en compte dans le cadre de la demande d'asile.

1.4 Améliorer le parcours et la prise en charge judiciaire

Lorsque les victimes déposent plainte, le manque de formation des fonctionnaires de police les empêche d'accéder à la justice et d'être psychologiquement soutenues. Les répercussions psychologiques, physiques et sociales sur les victimes sont aggravées par l'omerta ou la défiance de la société. Elles le sont également par le traitement qui leur est réservé par les institutions. C'est ce qu'on appelle la « victimisation secondaire ». Elle freine la libération de la parole et la prise en charge judiciaire des affaires.

Nous refondrons la police, remettrons en route la justice et renforcerons le suivi socio-judiciaire des auteurs, indispensables pour lutter contre la récidive :

- Créer au sein de chaque commissariat une cellule d'urgence avec un personnel qualifié, qui peut être activée par une victime dès le début des faits et qui la prend en charge : soutien psychologique, écoute, accompagnement pour le dépôt de plainte et l'examen médical
- Garantir à chaque victime la possibilité de déposer plainte directement à l'hôpital
- Assurer une formation spécifique et obligatoire, initiale et continue, en matière de violences sexistes et sexuelles et de psychotraumatisme pour tous·tes les professionnel·les concerné·es (santé, police, justice, éducation nationale, services sociaux, etc.)
- Garantir aux femmes étrangères, notamment allophones et/ou dépourvues de titre de séjour, un accès effectif au dépôt de plainte, en renforçant notamment l'accès à l'interprétariat et en interdisant le signalement de leur statut administratif lorsqu'elles viennent témoigner de violences sexistes et sexuelles
- En finir avec la correctionnalisation des viols et la victimisation secondaire (quand une femme victime de violences est de nouveau victime lors de son parcours devant la police ou la justice) des victimes de

violences sexistes et sexuelles au cours de la procédure judiciaire, notamment par la formation et l'augmentation des moyens du personnel judiciaire et de police

- Augmenter les budgets des unités médico-judiciaires pour le recueil des preuves
- Créer un pôle judiciaire spécialisé dans les violences intrafamiliales par cour d'appel, comprenant des magistrat·es du siège et du parquet ainsi que des officier·es qui pourront prendre en charge rapidement les dossiers et ainsi diminuer drastiquement les délais d'attente des procédures
- Abroger les cours criminelles départementales, qui n'empêchent pas la correctionnalisation des viols, et rétablir les cours d'assises et leur jury populaire pour l'ensemble des crimes



- Améliorer l'indemnisation des victimes notamment en renforçant les moyens des Commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) et en réformant le barème d'indemnisation pour les VSS

Nous lutterons contre la récidive des hommes condamnés pour violences, notamment en systématisant les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales. Cela se fera en renforçant les effectifs du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), les centres ressources pour intervenant·es auprès d'auteurs de violences sexuelles (CRIAVS) et les centres de prise en charge des auteurs de violence (CPCA). Les stages seront rallongés, leurs contenus revus et leurs intervenant·es formé·es dans une perspective de genre et en lien avec l'expertise des associations féministes. Leur financement relèvera de la Justice et non du budget égalité femme-homme pour ne plus entrer en concurrence avec le financement des associations d'aide aux femmes.

2. NOS MESURES POUR ENTRER PLEINEMENT DANS L'ÈRE DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

2.1 Assurer l'égalité de revenus

En France, dans le secteur privé, les femmes touchent en moyenne 22 % de moins que les hommes. Et pourtant, le gouvernement tarde à transposer la directive sur la transparence des salaires qui vise l'égalité salariale et la revalorisation des métiers dits « féminisés », dans les secteurs de la santé, du lien, de l'entretien, de l'éducation, de l'enfance et du commerce. À l'échelle mondiale, les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes coûtent 160 000 milliards de dollars selon la directrice générale de la Banque mondiale.

Dans la Nouvelle France à laquelle nous aspirons, les femmes ne seront plus des subalternes dans le monde du travail. Nous créerons dans toutes les entreprises une commission de contrôle, en lien avec l'inspection du travail, auprès de laquelle l'employeur devra prouver l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Si l'employeur est en incapacité de la prouver, il devra verser aux salariées une prime compensatoire d'un montant supérieur ou égal à l'inégalité constatée, d'au moins 10 % du salaire brut. Les sanctions financières et pénales prévues (amendes et refus d'attribution de marchés publics) seront renforcées. Nous mettrons également en place un observatoire national sur les inégalités femmes-hommes dans les entreprises privées et nous réinstituerons les commissions administratives paritaires pour la fonction publique.

Nous prendrons également les mesures suivantes :

- Abroger les lois anti-sociales ayant en particulier pénalisé et précarisé les femmes : loi travail dite « El Khomri » de 2016, réformes successives de l'assurance chômage, réforme des retraites de 2023 jusqu'à restaurer le droit à la retraite à 60 ans, loi pour le plein emploi dite « France Travail » de 2023
- Porter immédiatement le SMIC mensuel à 1 700 euros net, revaloriser la rémunération de tous·tes les fonctionnaires et dégeler le point d'indice
- Organiser une conférence sociale pour revaloriser en matière de salaires, de conditions de travail et de parcours professionnels les métiers occupés majoritairement par des femmes dans les secteurs du soin et du lien, en s'inspirant de la méthode québécoise de comparaison des emplois de valeur équivalente



- Reconnaître la pénibilité des métiers féminisés : réinstaurer les facteurs de risques supprimés par Emmanuel Macron en 2017 et créer de nouveaux critères liés aux contraintes émotionnelles fortes
- Encadrer le temps partiel contraint qui touche à 80 % des femmes
- Encadrer et majorer les horaires de travail décalés dans la journée (6h-8h ou 18h-22h) ou le week-end
- Aligner la rémunération des heures complémentaires pour les salarié·es à temps partiel sur la rémunération des heures supplémentaires pour les salarié·es à temps plein pour éviter l'effet d'aubaine qui touche majoritairement les femmes
- Instaurer un quota maximal de contrats précaires dans les entreprises : 10 % pour les petites et moyennes entreprises (PME), 5 % pour les grandes entreprises
- Mener des politiques pour déconstruire les représentations sexuées des métiers et garantir l'égalité d'accès à toutes les formations
- Permettre aux femmes d'accéder à l'aide juridictionnelle selon le barème de leur revenu sans la prise en compte de leur patrimoine immobilier en indivision avec leur conjoint

2.2 Garantir le droit à disposer de son corps et l'accès à la santé

Le 4 mars 2024, la France est entrée dans l'Histoire en devenant le premier pays du monde à inscrire le droit à l'avortement dans sa Constitution. C'est une mesure qui était portée dans le programme de la France insoumise depuis sa création. Néanmoins, le combat pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est loin d'être achevé. La Marche pour la vie, principale manifestation anti-IVG et anti-choix d'Europe, continue de se tenir chaque année à Paris.

En France et partout dans le monde, ces organisations menacent les droits et la santé sexuels et reproductifs, s'opposent au libre choix de la maternité, prônent la relance de la natalité non désirée et battent campagne contre le droit à l'avortement et l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Le gouvernement insoumis protégera le droit à l'IVG des attaques réactionnaires et le rendra effectif partout en France :

- Rendre gratuit l'accès au droit à l'IVG et supprimer la double clause de conscience des médecins

- Garantir le libre choix de la méthode d'IVG sur tout le territoire en luttant contre les pénuries de pilules abortives et en réquisitionnant les contraceptifs menacés de destruction
- Renforcer le réseau des centres IVG en ouvrant un centre par hôpital
- Empêcher des fondations à vocation anti-IVG d'obtenir des habilitations et des financements publics pour intervenir dans l'Éducation nationale
- Soutenir l'inclusion du droit à l'IVG et à la contraception, et leur accès gratuit pour toutes les personnes menstruées, dans la Charte européenne des droits fondamentaux

Garantir une politique de santé égalitaire est un objectif en soi. C'est aussi un moyen de permettre aux femmes de s'affranchir des contraintes quotidiennes. Elle s'illustre par des mesures comme la gratuité des soins prescrits via le « 100 % Sécu », mais aussi par le développement d'un service public hospitalier de qualité et la fin des déserts médicaux. Concernant la santé des femmes, nous agirons pour :

- Lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales, notamment par la formation des professionnel·les de santé
- Permettre un véritable accès libre et gratuit à la contraception (remboursement intégral de tous les moyens de contraception, permettre la remise des pilules d'urgence par les infirmier·es des établissements scolaires, accès à des contraceptions hormonales sans ordonnance à partir de 15 ans)
- Rembourser le traitement hormonal de la ménopause par la Sécurité sociale
- Assurer la gratuité des protections périodiques pour toutes et tous, quel que soit l'âge
- Lancer une campagne d'information et de financement en faveur de la contraception masculine
- Améliorer la prise en charge des mères à l'accouchement et prévenir la dépression post-partum
- Maintenir le droit au congé maternité après le décès de l'enfant à la naissance, reconnaître le mot « parange » qui désigne les parents ayant perdu un enfant
- Protéger les femmes qui souhaitent allaiter au travail ou dans l'espace public et rejoindre les 40 pays qui ont ratifié la convention 183 de

l'Organisation internationale du travail, incluant le temps d'allaitement dans le temps de travail

- Rouvrir les maternités et resserrer le maillage des structures au plus proche des besoins
- Garantir l'accès à la PMA à toutes les personnes en capacité de procréer, en la prenant en charge pour tous·tes par la Sécurité sociale et en finir avec les discriminations transphobes en autorisant l'utilisation des gamètes pour les femmes trans et en autorisant l'accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP) pour les hommes trans en capacité de le faire
- Autoriser le diagnostic préimplantatoire des aneuploïdies (DPI-A) pour permettre une meilleure prise en charge des patient·es en parcours PMA
- Déployer des parcours d'information sur la congélation des ovocytes
- Renforcer les moyens dédiés à la congélation d'ovocytes en déployant de nouveaux centres dans les services de santé publics tout en y attribuant les moyens humains et matériels nécessaires et en finir avec les disparités de pratiques entre les Centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humain (CECOS)
- Garantir l'accès effectif aux soins pour toutes les femmes migrantes : intégrer l'aide médicale d'État au régime général de Sécurité sociale, abroger les restrictions d'accès instaurées en 2026 et renforcer sa couverture
- Soutenir la recherche médicale sur les maladies gynécologiques (endométriose, SOPK, etc.) afin d'améliorer leur prise en charge et leur traitement
- Briser le tabou sur les menstruations en garantissant le droit d'adapter ses horaires et son poste de travail et en instaurant un arrêt menstruel avec maintien de salaire intégral

Nous mettrons également en œuvre une politique réelle de lutte contre les violences liées à la prostitution :

- Renforcer, sans condition, l'accompagnement social, sanitaire, juridique et professionnel des personnes en situation de prostitution
- Évaluer et renforcer les parcours de sortie de la prostitution : augmenter les fonds alloués aux associations spécialisées agréées, revaloriser

l'aide sociale et professionnelle (AFIS), allonger les parcours à 12 mois renouvelables, remplacer l'autorisation provisoire de séjour (APS) par un véritable titre de séjour

- Rendre effectif l'élargissement de l'hébergement d'urgence dédié aux femmes victimes de violences dites conjugales aux victimes du système prostitutionnel et créer de nouvelles places
- Renforcer les équipes de police judiciaire afin de démanteler les réseaux de proxénétisme et de trafic de mineur·es ; renforcer l'aide sociale à l'enfance pour répondre aux besoins de protection des enfants
- Reconnaître et inscrire dans la loi un principe de non-sanction des mineur·es victimes de traite d'êtres humains, lorsque contraint·es de participer à des activités illicites
- Abroger les lois criminalisant l'entraide et la solidarité à l'égard des personnes prostituées
- Former les soignant·es sur les violences spécifiques auxquelles les personnes prostituées sont exposées et renforcer les politiques de santé publique à leur égard
- Renforcer l'accès à la justice, notamment en étendant le dispositif de l'ordonnance de protection et du téléphone grave danger aux victimes de proxénétisme

2.3 Lutter contre l'inégalité dans la parentalité, la précarité des mères et reconnaître toutes les familles

Le coût de la maternité n'a fait qu'augmenter, alors que les coupes budgétaires de la macronie ont progressivement fragilisé les familles. Les femmes, notamment les mères, et davantage encore les mères isolées, sont en première ligne des politiques anti-sociales menées par le gouvernement dans une société où le partage inégal de la charge parentale reste la norme. La casse des services publics (santé, éducation, petite enfance), le conditionnement du RSA à 15 heures d'activité obligatoire, le gel des APL, des minima sociaux et du point d'indice dans la fonction publique ou encore le report de 14 à 18 ans de l'âge ouvrant droit à la majoration des allocations familiales, sont autant de mesures qui ont eu pour conséquence de faire basculer dans la pauvreté de nombreuses femmes et familles, ou de renforcer son intensité. La précarisation des femmes et des familles porte atteinte à leurs conditions de vie matérielles et aux droits des enfants.

Lutter contre l'inégalité dans la parentalité et la précarité des mères et leur accorder de nouveaux droits est un enjeu féministe. Le gouvernement insoumis repensera la politique familiale et garantira de nouveaux droits à toutes les familles pour faire de la protection des mères, des parents et des enfants une véritable priorité politique.

- Abroger le quotient conjugal, système patriarcal favorisant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, et créer un crédit d'impôt par enfant que pourraient toucher toutes les familles
- Remplacer les congés paternité et congés maternité actuels par un congé d'accueil de l'enfant identique et obligatoire pour les deux parents, d'une durée de 20 semaines par parent et revaloriser la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)
- Créer un service public unique d'accueil de la petite enfance et ouvrir 500 000 places en crèche et modes de garde adaptés dans les cinq ans
- Revenir sur le report de l'âge de majoration des allocations familiales de 14 ans à 18 ans, qui a fait basculer de nombreuses familles dans la précarité

Durant ces dernières décennies, les familles ont profondément évolué. La majorité des enfants naissent hors mariage, une famille sur quatre est monoparentale, les familles homoparentales peuvent adopter,





et les femmes ont accès à la PMA, seules ou avec leur conjointe. Il est urgent de garantir le droit de partir et de reconnaître toutes les familles :

- Déconjugaliser et revaloriser l'allocation de soutien familial versée aux mères célibataires
- Réduire les délais de la justice familiale en augmentant significativement les effectifs dédiés
- Défiscaliser les pensions alimentaires
- Lutter contre les pensions alimentaires non payées en rendant réellement effectif, obligatoire et automatique le service public d'intermédiation financière des pensions alimentaires : l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) se charge de prélever les pensions auprès du parent qui doit la verser et de les reverser au parent qui doit la recevoir
- Créer un statut « famille monoparentale » sur le modèle du statut « famille nombreuse » ouvrant le droit à des réductions de tarifs et un accès privilégié aux transports et aux services publics



- Étendre la solidarité aux liens extra-familiaux et amicaux en accordant aux salarié·es le droit à un congé de proche aidant et à un congé parental pour soutenir un·e ami·e

2.4 L'égalité effective et réelle

La société a fait d'une différence biologique une inégalité sociale. Le patriarcat assoit la domination du genre masculin sur le genre féminin. C'est un système cohérent qui façonne tous les domaines de la vie collective et individuelle. L'oppression se reproduit ainsi au-delà même du domaine économique, par le langage, la filiation, l'éducation, les stéréotypes, la culture, les institutions religieuses, etc.

Nous allons donc agir sur les représentations, pour atteindre enfin l'égalité des droits, notamment dans le cadre d'une loi contre le sexisme.

Afin que l'État soit exemplaire, nous mettrons en œuvre une politique résolue de féminisation des titres et des textes officiels et supprimerons la catégorisation masculin/féminin dans tous les documents officiels.

Les budgets seront élaborés de manière sensible au genre dans l'ensemble des politiques publiques et nous ferons de l'égalité entre les femmes et les hommes un principe transversal.

L'intégralité des services publics et d'intérêt général doit par ailleurs être exemplaire dans la promotion d'une culture de l'égalité. Pour cela, il nous faut donc :

- Donner une formation spécifique conséquente à l'approche genrée aux enseignant·es, aux travailleur·ses sociaux, aux acteur·ices de la formation professionnelle et aux fonctionnaires
- Soutenir les recherches sur les pratiques pédagogiques, et développer une culture et une pédagogie de l'égalité
- Lutter contre les représentations discriminantes des femmes dans les industries culturelles et créatives ainsi que la publicité, notamment en conditionnant les aides publiques au respect de critères favorisant la diversité
- Assurer un vrai développement du sport féminin pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive, aux postes d'encadrement et dans la retransmission télévisuelle des grands événements sportifs
- Faire respecter par toute l'administration fiscale et bancaire le souhait d'une femme mariée qui refuse d'être identifiée par le nom de famille de son conjoint
- Lutter contre les discriminations aggravées par le genre : grossophobie, validisme, racisme, transphobie, etc.

À l'échelle internationale, nous adopterons une diplomatie féministe forte face aux attaques et remises en question des droits des femmes et des personnes LGBTI. Nous ferons face à la structuration internationale des mouvements anti-choix et anti-genre qui sont à l'origine de cette offensive réactionnaire. Pour cela, le gouvernement insoumis s'engage à :

- Augmenter les financements internationaux pour les droits des femmes en rétablissant l'augmentation de l'aide publique au développement



pour atteindre 0,7 % du revenu national brut (RNB) et en pérennisant le fonds de soutien aux organisations féministes (SOF)

- Pousser l'adoption de la clause de l'Européenne la plus favorisée pour harmoniser par le haut la protection des droits des femmes
- Porter le combat pour les droits des femmes dans les sommets internationaux et négociations internationales
- Renforcer la présence des femmes dans les instances internationales et les postes diplomatiques à responsabilité


ENFANT
VICTIME
1 VIOL OU
TENTATIVE
DE VIOL

Crédits photos : P4 Flickr · P8 Sangiao_photography / Envato · P10-11 @ashkfor121 / Unsplash · P13 Flickr · P15 Flickr · P18 leungchopan / Envato · P22 Flickr · P24 africaimages / Envato · P29 @max_boehme / Unsplash · P30-31 molenira / Envato · P34 Flickr

Les plans thématiques sont des documents complémentaires de *L'Avenir en commun*, le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle.

Ils établissent la quarantaine d'objectifs politiques, du plein emploi à la démocratisation de la révolution numérique, en passant par la planification écologique, que nous nous fixons pour le quinquennat et balisent le chemin pour les atteindre. Ils présentent ainsi de manière approfondie et détaillée les actions qu'entreprendra le gouvernement insoumis dès son arrivée au pouvoir en mai 2027 pour faire face aux défis et aux urgences de notre temps.

Ces plans thématiques ont été élaborés de manière collective et contributive grâce au travail des groupes thématiques et parlementaires de la France insoumise au sein de l'espace programme coordonné par Clémence Guetté, vice-présidente de l'Assemblée nationale et co-présidente de l'Institut La Boétie, et Hadrien Clouet, député LFI.



Les plans thématiques de *L'Avenir en commun* sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site www.melenchon2027.fr et existent en version imprimée sur commande.